

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 20 novembre 2025 :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS Salle du MANEGE pour l'année 2026, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

		Tarifs au 1er janvier 2026
		Journée
Grande salle sans équipement BAR / ESPACE TRAITEUR	Entreprises non Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise non Airoise	1 400,00 €
	Entreprises Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise Airoise	940,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	820,00 €
	Associations Airoises	700,00 €
	Gratuité (Besoin pour Commune)	0 €
SALLE D'EXPOSITION (MOBILIER DE BASE TABLES ET CHAISES COMPRIS)	Entreprises non Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise non Airoise	227,00 €
	Entreprises Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise Airoise	160,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	140,00 €
	Associations Airoises	115,00 €
	Gratuité	0 €
INSTALLATION / DEMONTAGE (si jour supplémentaire à l'occupation d'une journée)	Installation 3 heures	350,00 €
	Démontage 3 heures	350,00 €
ELECTRICITE / CHAUFFAGE / FLUIDE	Forfait par journée (pourra être revu au trimestre)	550,00 €

PERSONNEL / PRESTATION PAR MANIFESTATION	Forfait nettoyage obligatoire	150,00 €
	Agent d'accueil (par heure)	25,00 €
	Pack vidéoconférence - Grande salle	500,00 €
	Pack sono conférence - Grande salle	500,00 €
	Pack éclairage configuration "conférence"	500,00 €
	Pack éclairage configuration "spectacle"	1 000,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

